

**COMPTE-RENDU de REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 17 octobre 2016**

Absents : Patrick BOUDE pouvoir à Marie-Agnès AGEON, Roger RIVALIN, Emmanuel MAREIX, Alain Jean dit MARTINEAU

Madame Marie-Agnès AGEON est nommée secrétaire

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2016

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 12 septembre 2016. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – CCPA

Le compte-rendu du conseil communautaire du 21 septembre 2016 ne fait l'objet d'aucune observation.

3 – Décisions prises par délégation

Par délibération du 7 avril 2014 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

Décisions du Maire

- Décision de mandater le cabinet GEOUEST pour procéder au relevé topographique de terrains pour le projet de construction de vestiaires et club-house : montant 720 euros TTC.
- Décision de commander un jeu de pneus pour le tracteur auprès de OUEST AGRI : montant 804 euros TTC.

4- Délibération

4.1 Choix du maître d'œuvre pour la réalisation de vestiaires et club-house.

Dans sa séance du 12 septembre 2016, les membres du conseil municipal ont décidé de s'engager dans la réalisation de vestiaires et d'un club house pour le football et le tennis. Afin que ce projet puisse être mené à bien une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée afin de désigner l'équipe qui aura en charge cette opération.

Le montant prévisionnel des travaux envisagés est estimé à 250 000 € HT.

Monsieur le Maire informe que 3 cabinets ont répondu à notre consultation :

- PELLEAU et ASSOCIES ARCHITECTES pour un montant de 21 750,00 euros HT, pour un taux de rémunération de 8,70 %,
- STEPHANE CHABROL ARCHITECTE pour un montant de 22 500,00 euros HT, pour un taux de rémunération de 9,00 %,
- TIBERGHIEU LANGLAIS ARCHITECTES pour un montant de 20 000,00 euros HT, pour un taux de rémunération de 8,00 %,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ATTRIBUER la maîtrise d'œuvre au cabinet TIBERGHIEU LANGLAIS pour un montant du forfait provisoire de rémunération de 20 000,00 euros HT, soit 24 000,00 TTC hors charges annexes pour une mission comprenant : Esquisse – Avant Projet Sommaire - Avant Projet détaillé (compris permis de construire) – Projet (compris dossier de consultation des entreprises) – Exécution partielle – Analyse des offres – Direction et suivi de chantier – Réception de travaux. Le cabinet d'architectes fera équipe avec le bureau d'études structures SERBA à Challans et le bureau d'études fluides ATBI à La Roche sur Yon.
- D'AUTORISER le Maire à déposer au nom de la commune la demande de permis de construire, à établir et signer tous les actes nécessaires à la réalisation du projet.

4.2 Décision budgétaire Modificative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits au chapitre globalisé (d'ordre) 041 (opérations patrimoniales) section investissement afin de permettre l'intégration des frais d'études et d'annonces légales concernant les travaux liés à l'école, au restaurant scolaire, à la couverture du tennis, aux commerces inscrits aux comptes 2031 et 2033. Cette opération consiste à prévoir des recettes d'investissement aux comptes 2031 et 2033 et des dépenses d'investissement au compte 21 – chapitre 041 pour un montant de 34 857,15 euros sur le budget principal de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires en section de fonctionnement au chapitre 014, compte 73921 pour un montant de 300 euros afin de régler les compensations 2016 versées à la communauté de communes du Pays des Achards. En contre partie, une diminution des crédits ouverts en trop sera faite sur le compte 6067.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives proposées du budget principal de la commune de l'exercice 2016, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

4.3 Classement des voies communales dans le domaine public et mise à jour de la longueur de la voirie.

4.3.1 Classement des voies communales dans le domaine public routier

Le code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004 n°2004-1343, prévoit que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal, sans enquête publique préalable. Une enquête publique est toutefois requise lorsque le classement ou le déclassement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les caractéristiques des voies énumérées ci-dessous sont devenues de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à la voirie communale d'utilité publique.

- Impasse des poiriers
- Prolongement de la rue des pommiers

Il convient de classer ces voies dans la voirie communale. Monsieur le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, mais renforce leur affectation définitive au domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** le classement dans le domaine public communal des voies référencées ci-dessus,
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

4.3.2 Mise à jour de la longueur de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la longueur des voiries communales est un des éléments constitutifs de la Dotation Globale de Fonctionnement. La dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales date du 6 janvier 2009. Cette mise à jour avait permis d'identifier 23 612 mètres linéaires de voies.

En fonction des opportunités, des voies des lotissements ont été intégrées dans la voirie communale et il convient de prendre une délibération afin d'effectuer une mise à jour de la longueur suivant le tableau ci-dessous :

VOIES	LONGUEUR en ml
Rue des pommiers (prolongement)	97
Impasse des poiriers	301
Impasse des ajoncs	163
Impasse des genêts	74
Rue de la barbière	161
TOTAL	796

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'intégrer ces mètres linéaires dans la voirie communale,
- **PORTE** le nombre de mètres linéaires de 23 612 à 24 408.

4.4 Remise en état de l'installation campanaire

Monsieur le Maire rappelle que la société BODET a procédé à un état des lieux le 29 septembre 2015 de l'état campanaire de l'église. Il ressort de cette visite, que divers travaux sont à prévoir tels que le remplacement du tableau de commande des cloches, très vétuste, le battant de la cloche 2 qui est usé et abîme prématurément la cloche et le remplacement de l'inverseur de la cloche 3.

Le coût prévisionnel de cet aménagement s'élève à 2 766,00 euros HT, soit 3 319,20 euros TTC.

Monsieur le Maire précise qu'une aide à la restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire peut être demandée auprès du conseil départemental.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** l'opération et décide d'accepter le devis de la société BODET pour un montant HT de 2 766,00 €,
- **DEMANDE** au conseil départemental une aide dans le cadre du programme de la restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à transmettre au Conseil Départemental, un dossier de demande de subvention.

5 – Informations diverses

- **Vente camion Master III** pour un montant de 2 900 euros.
- **USCV + devis remise en état du terrain** pose de supports publicitaires au sein du bâtiment abritant les cours de tennis sans autorisation préalable des membres du conseil. Accord du conseil dans la mesure où les aménagements ont été réalisés en prenant toutes les mesures sécuritaires. Le club d'Apremont utiliserait la salle deux fois par semaine sans autorisation préalable de la commune. Cours extérieur en mauvais état. 2 devis ont été demandés par le club de tennis. Une rencontre avec le président du club sera programmée en novembre.
- **Mise en peinture des petits buts du football.** Demande du club de pouvoir fournir de la peinture ou de faire intervenir les employés communaux pour peindre les buts. La commune a acheté la peinture.
- **Réunion des commissions**
 - Commission infos** le jeudi 3 novembre 2016 à 20h00
 - Commission voirie** le lundi 24 octobre 2016 à 11h00
 - Commission CCAS** le mardi 15 novembre 2016 à 18h30
 - Commission de pilotage restaurant scolaire et accueil de loisirs** le mardi 22 novembre 2016 19h00 et 20h15
- **Vœux** le vendredi 13 janvier 2016 à 18h30
- **Les nouveaux arrivants et paysage de votre commune** le jeudi 24 novembre 2016 à 19h00. Prix pour la commune avec remise le 17 novembre 2016.
- **Point travaux en cours (mares, lotissement, aménagement des abords de la mairie) :**
 - mares réalisées au pré et lotissement le hameau du verger. Reste les panneaux à poser.
 - les travaux du lotissement du hameau du verger avancent normalement.
 - CCU : les tables et bancs seront installés prochainement. La haie va être faite au fond du parc de la mairie avec des arbres fournis par la CCPA. Il faudrait bitumer la liaison douce utilisée par les enfants lors des transferts restaurant scolaire et accueil de loisirs – écoles.
- **Enquête publique chemins La Filotière et L'Aumarière :** Monsieur Henri RENAUD sera nommé commissaire enquêteur.
- **DUP :** le dossier suit son cours.
- **Convention de bénévolat :** une convention a été signée avec le département afin d'accueillir une bénévole au sein de notre restaurant scolaire et accueil de loisirs du 11 décembre 2016 au 29 janvier 2017.
- **Epicerie :** ouverture le 1^{er} octobre 2016 par Monsieur François CHASTANET.
- **Manifestation du 11 novembre :** une cérémonie à La Chapelle-Hermier 8h45 place du Capitaine Joly et à l'Aiguillon sur Vie à 10 h.
- **Journée du souvenir** le 5 décembre 2016 à Saint Hilaire de Riez.

Clôture de la séance à 22h10

Prochaine réunion le lundi 14 novembre 2016